

Les titres offerts par les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, telle qu'elle peut être modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un État des « **États-Unis** » (au sens donné au terme United States dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933). Le présent avis de placement de droits ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres offerts par les présentes aux États-Unis, et les titres offerts dans les présentes ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des « **personnes des États-Unis** » (au sens donné au terme U.S. Person dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933), ou pour le compte ou à l'avantage de celles-ci.

AVIS DE PLACEMENT DE DROITS

Déposé conformément au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus



MCAN MORTGAGE CORPORATION FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE GROUPE FINANCIER MCAN

Avis aux porteurs – Le 21 novembre 2022

Sauf indication contraire et à moins que le contexte exige une interprétation différente, les termes « **MCAN** », la « **Société** », « **nous** », « **notre** », « **nos** » et les expressions semblables dans le présent avis de placement de droits désignent MCAN Mortgage Corporation faisant affaire sous le nom de Groupe financier MCAN. Dans le présent avis de placement de droits, les termes « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent les porteurs d'actions ordinaires de MCAN (les « **actions ordinaires** »).

Qui peut participer au placement de droits?

Nous émettons en faveur des porteurs de nos actions ordinaires en circulation inscrits à la fermeture des bureaux (heure de Toronto) le 24 novembre 2022 (la « **date de clôture des registres** ») un total de 31 855 297 droits (les « **droits** ») visant la souscription d'un total de 2 450 407 actions ordinaires conformément aux modalités énoncées dans les présentes (le « **placement de droits** »). La période pour exercer les droits prendra fin à 17 h (heure de Toronto) (l'« **heure d'expiration** ») le 20 décembre 2022 (la « **date d'expiration** »). La Société prévoit que la clôture du placement de droits aura lieu vers le 22 décembre 2022. Des renseignements détaillés sur le placement de droits figurent dans la notice de placement de droits de la Société datée du 21 novembre 2022 (la « **notice de placement de droits** ») qui peut être consultée sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com (se reporter à la rubrique « Quelles sont les étapes à suivre par la suite? » ci-dessous).

Qui est habilité à recevoir des droits?

Les droits sont offerts, sous réserve de certaines exceptions décrites ci-dessous, uniquement aux porteurs (les « **porteurs admissibles** ») d'actions ordinaires qui résident dans une province ou un territoire du Canada (les « **territoires admissibles** »).

Les droits et les actions sous-jacentes qui seront émises à l'exercice des droits ne sont pas offerts aux personnes qui sont ou semblent être, ou qui sont, de l'avis raisonnable de la Société ou de Services aux investisseurs Computershare inc. (l'« **agent des souscriptions** »), des résidents dans un autre territoire que les territoires admissibles (les « **territoires non admissibles** »), et ni la Société ni l'agent des souscriptions n'accepteront de souscriptions de la part de tout porteur d'actions ordinaires qui est un résident dans un autre territoire que les territoires admissibles (les « **porteurs non admissibles** ») ou de la part de tout cessionnaire de droits qui est ou qui semble être, ou qui est, de l'avis raisonnable de la Société ou de l'agent des souscriptions, un résident d'un territoire non admissible.

Les États-Unis constituent un territoire non admissible. Les titres de la Société, y compris les droits et les actions sous-jacentes qui seront émises à l'exercice des droits, n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ne peuvent être offerts, vendus, mis en gage ni cédés, directement ou indirectement, aux États-Unis, à une personne des États-Unis ou pour le compte d'une personne des États-Unis. Par conséquent, le présent placement de droits n'est pas offert aux États-Unis, à une personne des États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice d'une personne des États-Unis et il ne doit pas être interprété comme un placement de titres aux fins de vente à une personne des États-Unis ou à une personne située aux États-Unis ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres de la Société.

Le règlement du prix de souscription constituera une déclaration à l'intention de la Société et, s'il y a lieu, à l'intention de l'adhérent (au sens donné à ce terme dans les présentes), de la part du souscripteur (y compris ses mandataires) selon laquelle (i) le souscripteur n'est pas un citoyen ou un résident d'un territoire non admissible, et (ii) le souscripteur n'achète pas les actions ordinaires aux fins de revente auprès d'une personne qui est un citoyen ou un résident d'un territoire non admissible.

Combien de droits sont placés?

Dans le cadre du placement de droits, la Société offre un total de 31 855 297 droits visant l'achat d'un total de 2 450 407 actions ordinaires.

Combien de droits recevrez-vous?

Chaque porteur d'actions ordinaires à la date de clôture des registres recevra un droit pour chaque action ordinaire qu'il détiendra à la date de clôture des registres.

Que recevrez-vous pour chaque droit?

Chaque droit conférera à son titulaire le droit de souscrire 0,08 de une action ordinaire et chaque tranche de 13 droits conférera à son titulaire le droit d'acquérir une action ordinaire entière, sous réserve du paiement du prix de souscription de 14,00 \$ par action ordinaire (le « **prix de souscription** ») au plus tard à l'heure d'expiration à la date d'expiration (le « **privilège de souscription de base** »). Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise. Les titulaires de droits qui exerceront leurs droits intégralement pourront également exercer des droits supplémentaires proportionnellement, s'il en reste, dans le cadre d'un privilège de souscription additionnelle (le « **privilège de souscription additionnelle** »). Le nombre de droits supplémentaires pouvant être exercés dans le cadre du privilège de souscription additionnelle correspondra à la différence, s'il y a lieu, entre le nombre total de droits émis dans le cadre du placement de droits et le nombre total de droits exercés et payés en se prévalant du privilège de souscription de base à l'heure d'expiration à la date d'expiration.

De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

Porteurs admissibles inscrits

Si vous êtes un porteur admissible inscrit, un formulaire de souscription et une attestation délivrée directement par le système d'inscription de l'agent des souscriptions (l'« **avis du SID relatif aux droits** ») représentant le nombre total de droits transférables auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres ont été joints au présent avis. Veuillez consulter l'avis du SID relatif aux droits et les dispositions détaillées de la notice de placement de droits pour obtenir des instructions sur la façon d'exercer vos droits.

Porteurs admissibles véritables

Vous êtes un porteur admissible véritable si (i) vous détenez vos actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque ou d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (chacun un « **adhérent** ») du système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** ») et (ii) vous êtes un résident dans un territoire admissible. Les porteurs admissibles véritables qui détiendront leurs actions ordinaires par l'intermédiaire d'un adhérent ne recevront aucun certificat matériel attestant leur propriété des droits. Le nombre total de droits auxquels tous les porteurs admissibles véritables ont droit à la date de clôture des registres sera émis à la CDS et sera déposé auprès de la CDS après la date de clôture des registres. Nous prévoyons que chaque porteur admissible véritable recevra une confirmation du nombre de droits qui lui sont émis de la part de son adhérent conformément aux pratiques et aux procédures de cet adhérent. La CDS sera chargée d'ouvrir et de maintenir des comptes d'inscription en compte pour les

adhérents qui détiendront des droits. Veuillez vous reporter à la notice de placement de droits pour obtenir de plus amples renseignements.

Porteurs inscrits dans les territoires non admissibles

L'avis du SID relatif aux droits émis en faveur de porteurs non admissibles inscrits ne sera pas émis ni transmis par la Société aux porteurs non admissibles inscrits. Les porteurs non admissibles inscrits ont plutôt reçu le présent avis de placement de droits, à titre d'information seulement, avec une lettre d'avis (la « **lettre d'avis** ») les avisant que leurs avis du SID relatifs aux droits seront émis à l'agent des souscriptions, lequel détiendra le certificat de droits et les droits à titre de mandataire pour le compte de tous les porteurs non admissibles inscrits. Aucune directive concernant la vente, le transfert ou l'exercice des droits attestés par ces certificats ne sera acceptée de la part de tels porteurs. L'agent des souscriptions détiendra les droits jusqu'au 9 décembre 2022, inclusivement, afin de permettre aux porteurs non admissibles inscrits de demander de recevoir un avis du SID relatif aux droits en prouvant à MCAN qu'ils résident dans un territoire admissible.

Après le 9 décembre 2022, l'agent des souscriptions déploiera, avant l'heure d'expiration à la date d'expiration, des efforts raisonnables sur le plan commercial pour vendre les droits attestés par les avis du SID relatifs aux droits pour le compte de tous les porteurs non admissibles selon les prix et de la façon que l'agent des souscriptions déterminera, à son entière appréciation. Veuillez vous reporter à la notice de placement de droits et à la lettre d'avis jointes au présent avis de placement de droits pour obtenir de plus amples renseignements.

Il existe un risque que le produit tiré de la vente des droits ne soit pas supérieur aux frais engagés par l'agent des souscriptions pour vendre ces droits et, s'il y a lieu, à l'impôt canadien devant être retenu. Dans un tel cas, aucun produit ne sera remis.

Les porteurs de droits doivent savoir que l'acquisition et l'aliénation de droits ou d'actions ordinaires pourraient avoir, au Canada ainsi que dans leur territoire de résidence, des incidences fiscales qui ne sont pas décrites dans les présentes ou dans la notice de placement de droits. Par conséquent, les porteurs devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales précises, pour eux, de l'acquisition, de la détention et de la disposition de droits ou d'actions ordinaires compte tenu de leur situation personnelle.

Porteurs véritables dans les territoires non admissibles

Les droits remis à des adhérents ne peuvent être remis par ces intermédiaires aux titulaires de droits non inscrits qui résident dans un territoire non admissible. Les adhérents qui reçoivent des droits qui pourraient être remis à des porteurs non admissibles pourraient tenter de vendre de tels droits pour le compte des porteurs non admissibles et doivent remettre le produit de la vente à ces personnes. Les adhérents sont responsables de toutes les mesures relatives aux droits qu'ils pourraient avoir reçus pour le compte de titulaires de droits non inscrits qui ne sont pas admissibles au placement de droits. Nous prévoyons que chaque porteur admissible non inscrit recevra, conformément aux pratiques et aux procédures de l'adhérent, une confirmation du nombre de droits qui lui sont émis de la part de son adhérent.

Il existe un risque que le produit tiré de la vente des droits ne soit pas supérieur aux frais engagés par l'adhérent pour vendre ces droits et, s'il y a lieu, à l'impôt canadien devant être retenu.

À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

La période d'exercice des droits expirera à l'heure d'expiration à la date d'expiration.

Si vous êtes un porteur admissible inscrit, vous pouvez exercer des droits afin d'acquérir des actions ordinaires en envoyant à l'agent des souscriptions à l'un des bureaux indiqués ci-dessous vos avis du SID relatifs aux droits dûment remplis, accompagnés du prix de souscription de chaque droit exercé dans le cadre de votre privilège de souscription de base et, s'il y a lieu, de votre privilège de souscription additionnelle au plus tard à l'heure d'expiration à la date d'expiration. Veuillez consulter la notice de placement de droits et votre avis du SID relatif aux droits pour obtenir de plus amples renseignements.

En mains propres, par messenger ou par courrier recommandé :

Services aux investisseurs Computershare inc.
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de : Corporate Actions

Par la poste :

Services aux investisseurs Computershare inc.
P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2
À l'attention de : Corporate Actions

Si vous êtes un porteur admissible véritable et que vous détenez vos droits par l'intermédiaire d'un adhérent, vous pouvez exercer vos droits en demandant à l'adhérent qui les détient, dans un délai suffisant avant la date d'expiration, d'exercer la totalité ou un nombre déterminé de ces droits dans le cadre de votre privilège de souscription de base et, s'il y a lieu, de votre privilège de souscription additionnelle et en lui remettant le prix de souscription de chaque droit exercé. Les porteurs admissibles véritables devraient communiquer avec leur adhérent pour obtenir de plus amples renseignements sur l'exercice de leur privilège de souscription de base et de leur privilège de souscription additionnelle. Veuillez vous reporter à la notice de placement de droits pour obtenir de plus amples renseignements.

Tous les fonds excédentaires seront retournés par la poste ou, dans le cas des porteurs admissibles véritables, crédités au compte que le porteur tient auprès de son adhérent, sans intérêts ni déduction.

Les questions au sujet du placement de droits devraient être adressées à l'agent des souscriptions, par téléphone au 1-800-564-6253 (en Amérique du Nord) ou par courriel à l'adresse corporateactions@computershare.com.

Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Ce document renferme des renseignements essentiels au sujet de MCAN. Vous trouverez plus de détails dans la notice de placement de droits. Pour en obtenir un exemplaire, consultez notre profil d'émetteur à l'adresse www.sedar.com ou communiquez avec M^{me} Floriana Cipollone, première vice-présidente et chef des finances, à l'adresse fcipollone@mcانfinancial.com. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de MCAN.

FAIT LE 21 novembre 2022

La présidente et chef de la direction,

« Karen Weaver »

Karen Weaver
Groupe financier MCAN